



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-sixième session

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES TRAVAUX FUTURS DU CCFA

(Préparé par le Secrétariat hôte)

GÉNÉRALITÉS

1. Lors de sa cinquante-cinquième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) a examiné un document de travail sur les travaux futurs du Comité¹. Il a été rappelé que la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA, CXS 192-1995) reste au cœur des travaux du CCFA, soutenue par des piliers clés, notamment l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits sur la NGAA, le système international de numérotation (SIN) pour les additifs alimentaires et la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA).
2. Lors de sa 55^e session, le CCFA a reconnu qu'il était important d'envisager de manière proactive les travaux futurs du Comité, en particulier à la lumière des progrès réalisés dans les tâches actuelles, de l'évolution du système alimentaire mondial et de l'émergence de nouvelles technologies alimentaires qui pourraient donner lieu à de nouvelles questions relatives aux additifs alimentaires. La 55^e session du CCFA a noté que plusieurs autres comités du Codex avaient mis en place des mécanismes systématiques pour identifier et hiérarchiser les travaux futurs, et est convenu qu'une réflexion plus approfondie sur ces approches serait bénéfique pour le CCFA.
3. Lors de sa 55^e session, le CCFA est donc convenu de demander au Secrétariat du Codex de publier une lettre circulaire² afin de recueillir les avis des membres et des observateurs sur les travaux futurs possibles du CCFA, y compris les observations sur le document FA55/CRD07, et a demandé au Secrétariat hôte de préparer un document de travail pour examen lors de la 56^e session du CCFA sur la base des réponses reçues.
4. Le présent document de travail a été préparé en réponse à cette demande. Il résume et analyse les commentaires reçus par le biais de la lettre circulaire et vise à faciliter la poursuite des discussions au sein de la 56^e session du CCFA sur les approches possibles pour les travaux futurs, dans le cadre du mandat actuel et des termes de référence du Comité.

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES REÇUS

5. Les commentaires soumis par les membres et les observateurs sont disponibles [ici](#). Les commentaires ont démontré un large soutien au maintien de la NGAA en tant que priorité absolue du CCFA. De nombreux commentaires soulignent l'importance de continuer à améliorer la clarté, la cohérence et la facilité d'utilisation de la NGAA, y compris les questions liées au système de catégories alimentaires et le nombre croissant de notes associées aux dispositions de la NGAA.
6. Les membres et les observateurs ont également soulevé un certain nombre de questions qui ont été discutées précédemment par le CCFA, telles que les additifs alimentaires secondaires et les auxiliaires technologiques, notant que des défis pratiques et réglementaires persistent dans la mise en œuvre.
7. En outre, les commentaires ont fait référence aux développements émergents liés aux nouvelles sources alimentaires et aux systèmes de production, ainsi qu'au rôle du SIN et à la capacité du JECFA à soutenir les travaux futurs. Des points de vue divergents ont été exprimés concernant la portée et l'état de préparation d'éventuels nouveaux travaux dans certains de ces domaines.

¹ FA55/CRD07

² CL 2025/28-FA

8. Dans l'ensemble des commentaires reçus, les membres et les observateurs ont constamment souligné l'importance de tenir compte de la charge de travail existante du Comité, des ressources disponibles et de la disponibilité des avis scientifiques lors de l'examen des travaux futurs.

DISCUSSION SUR DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES ET SUR DES DOMAINES DE TRAVAIL FUTURS

I. Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA)

9. Les observations reçues indiquent que les travaux relatifs à la NGAA restent au centre des préoccupations du CCFA, tout en révélant des points de vue divergents sur la manière dont les améliorations futures devraient être abordées. Deux domaines principaux ont fait l'objet de discussions : le système de catégories d'aliments et l'utilisation de notes associées aux dispositions de la NGAA. L'accessibilité et la facilité d'utilisation ont également été évoquées comme des préoccupations transversales.

i. Système de catégories alimentaires

10. Les commentaires ont souligné les difficultés persistantes à identifier la catégorie alimentaire appropriée pour certains produits, en particulier lorsque la formulation du produit, les technologies de transformation ou les modes de consommation ont évolué. Plusieurs membres ont noté que certains descripteurs de catégories alimentaires ne s'alignent pas bien sur les normes de produits ou sur les nouveaux types de produits alimentaires, ce qui peut entraîner une incertitude lors de l'application des dispositions de la NGAA. La discussion s'est donc concentrée sur la question de savoir si le système actuel de catégories alimentaires continue à fournir une base suffisamment solide et cohérente pour la mise en œuvre de la NGAA.

11. Le système de catégories alimentaires sous-tend l'ensemble de la structure de la NGAA. Une interprétation divergente des catégories d'aliments peut affecter l'application correcte des utilisations autorisées et des niveaux d'utilisation maximaux, avec des implications pour la certitude réglementaire, la mise en œuvre harmonisée et le commerce équitable. Dans le même temps, les membres ont mis en garde contre la réouverture de l'ensemble du système des catégories d'aliments sans un champ d'application et une justification claire, compte tenu de la charge de travail et de la complexité potentielles que cela implique.

12. Sur la base des observations reçues, deux grandes approches des travaux futurs sont identifiées pour examen, soit entreprendre un examen complet du système de catégories alimentaires de la NGAA, en vue de réviser et d'actualiser systématiquement les descripteurs des catégories alimentaires dans l'ensemble de la NGAA ; soit, sans rouvrir l'ensemble du système de catégories alimentaires, identifier des catégories alimentaires spécifiques qui présentent des difficultés de mise en œuvre, y compris les cas où l'alignement sur les normes de produits est problématique ou lorsque les catégories sont largement considérées comme devant être révisées, et envisager des modifications ciblées de ces catégories.

13. Un examen complet pourrait fournir une solution cohérente à long terme et traiter les problèmes structurels dans l'ensemble de la NGAA, mais il nécessiterait beaucoup de temps, de coordination et d'apports techniques. Une approche ciblée pourrait permettre au CCFA de traiter les problèmes les plus urgents d'une manière plus gérable, tout en maintenant la stabilité structurelle globale, bien qu'il puisse ne pas résoudre des problèmes systémiques plus larges.

ii. Notes associées aux dispositions de la NGAA

14. Un grand nombre de commentaires ont porté sur le nombre croissant et la diversité des notes associées aux dispositions de la NGAA. Tout en reconnaissant que les notes jouent un rôle important dans la clarification du champ d'application et des conditions d'utilisation, les membres et les observateurs se sont inquiétés du fait que la prolifération des notes, ainsi que les variations dans la formulation et la structure, peuvent réduire la clarté et augmenter le risque d'interprétation divergente.

15. Les notes sont fréquemment utilisées par les régulateurs et autres utilisateurs lors de la mise en œuvre des dispositions de la NGAA. Une rédaction incohérente ou des notes qui se chevauchent peuvent introduire involontairement des restrictions allant au-delà du champ d'application prévu des dispositions sous-jacentes relatives aux catégories de denrées alimentaires, ou obscurcir la relation entre les différentes dispositions. Plusieurs commentaires ont donc remis en question l'adéquation de l'approche actuelle des notes et ont souligné les avantages potentiels d'une cohérence et d'une rationalisation accrues.

16. Sur la base des commentaires reçus, les orientations suivantes ont été suggérées pour les travaux futurs:

- (1) entreprendre un examen systématique des notes existantes dans la NGAA, en vue d'identifier les chevauchements, les redondances ou les incohérences;
- (2) examiner si les différents types de notes pourraient être simplifiés ou rationalisés, afin d'éviter un nombre excessif de catégories de notes;

(3) étudier l'élaboration d'un format ou d'une approche rédactionnelle plus normalisés pour les notes, y compris une structure ou une syntaxe cohérente, afin d'améliorer la clarté et la prévisibilité.

iii. Accessibilité et facilité d'utilisation de la NGAA

17. Les membres ont noté qu'au fur et à mesure que la NGAA se développe, son accessibilité et sa facilité d'utilisation pour les régulateurs et les autres utilisateurs deviennent de plus en plus importantes. Des difficultés ont été signalées pour naviguer dans les dispositions de la NGAA et pour comprendre l'interaction entre les catégories de denrées alimentaires, les notes et les autorisations.

18. Sur la base des commentaires reçus, le CCFA peut envisager des mesures pratiques pour améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation de la NGAA, telles qu'une présentation numérique améliorée, des documents explicatifs ou un guide de l'utilisateur, tout en maintenant la NGAA comme référence unique faisant autorité pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires.

II. Système international de numérotation (SIN)

19. Les commentaires ont mis en évidence des points de vue divergents sur le rôle et l'utilisation du système international de numérotation (SIN), en particulier dans les juridictions où l'attribution d'un numéro SIN est utilisée comme point de référence ou, dans certains cas, comme condition préalable à l'autorisation nationale des additifs alimentaires. Des questions ont été soulevées concernant le calendrier d'attribution du SIN par rapport à l'évaluation du JECFA et aux dispositions de la NGAA, ainsi que les implications pour l'introduction de nouveaux additifs alimentaires.

20. Alors que le SIN joue un rôle important pour assurer la cohérence mondiale et l'identification claire des additifs alimentaires, le recours au SIN dans certains cadres réglementaires peut influencer le calendrier des processus d'autorisation nationaux, même lorsque les évaluations de sécurité sont terminées. Ces considérations soulèvent la question de savoir si la compréhension et l'utilisation actuelles du SIN reflètent pleinement la fonction qu'il est censé remplir dans le cadre du système du Codex.

21. Sur la base des commentaires reçus, il est suggéré que le CCFA concentre ses futurs travaux sur la clarification du rôle et de la fonction du SIN dans le cadre du Codex, plutôt que sur la modification du système SIN lui-même. Cela pourrait inclure la poursuite des discussions sur les questions liées au SIN au sein des mécanismes existants, à savoir le Groupe de travail électronique sur le SIN et le Groupe de travail intra session, et un meilleur échange d'informations entre les membres sur les pratiques nationales liées à l'utilisation des numéros SIN, en vue d'améliorer la compréhension mutuelle et la transparence.

III. Rôle du JECFA dans le soutien des travaux futurs

22. Les commentaires ont constamment souligné le rôle central du JECFA dans la fourniture d'avis scientifiques indépendants à l'appui des travaux du CCFA. Les membres et les observateurs ont souligné que les évaluations du JECFA étayaient la crédibilité scientifique des dispositions de la NGAA, des travaux liés au SIN et d'autres résultats du CCFA.

23. Ces points de vue ont été exprimés en reconnaissant que toute considération des travaux futurs pourrait avoir des implications pour le programme de travail du JECFA et la disponibilité des avis scientifiques. Plusieurs commentaires ont noté que des demandes non coordonnées ou élargies pourraient exercer une pression sur des ressources scientifiques limitées et affecter la rapidité des évaluations.

24. Sur la base des commentaires reçus, il est suggéré que le CCFA, lorsqu'il envisage d'éventuels travaux futurs, prenne en compte à un stade précoce le besoin probable de contribution du JECFA et la faisabilité de telles demandes dans le cadre des programmes d'évaluation existants. Les membres et les observateurs peuvent également être encouragés à se coordonner, le cas échéant, pour proposer des substances ou des sujets à évaluer par le JECFA, et à partager les informations nationales ou régionales pertinentes sur l'évaluation des risques pour soutenir l'identification des candidats potentiels à la réévaluation, tout en reconnaissant que les décisions sur le programme de travail du JECFA restent sous la gouvernance de la FAO et de l'OMS.

IV. Questions précédemment examinées par le CCFA

i. Additifs alimentaires secondaires

25. Les observations ont indiqué que les additifs alimentaires secondaires continuent de poser des problèmes, car ces substances sont souvent gérées indirectement, par exemple par le biais de notes associées aux dispositions de la NGAA. Les membres ont noté que des interprétations et des approches réglementaires différentes persistent entre les juridictions, reflétant un manque de compréhension commune des définitions et du champ d'application.

26. Des approches incohérentes des additifs alimentaires secondaires peuvent nuire à la clarté de la réglementation et à la mise en œuvre harmonisée des dispositions relatives aux additifs alimentaires.

L'absence de définitions communes ou d'orientations claires du Codex peut également compliquer l'application et le respect de la réglementation, en particulier dans le cadre du commerce international.

27. Sur la base des commentaires reçus, il est suggéré que le CCFA envisage, dans un premier temps, de recueillir des informations sur les définitions nationales et les pratiques réglementaires relatives aux additifs alimentaires secondaires. Ces informations permettraient de mieux comprendre l'ampleur de la question et d'éclairer toute discussion ultérieure sur l'opportunité d'une orientation ou d'un travail supplémentaire du Codex.

ii. Auxiliaires technologiques, y compris les enzymes

28. Les auxiliaires technologiques, y compris les enzymes, sont identifiés comme un domaine où les défis pratiques et réglementaires persistent, malgré les orientations existantes du Codex telles que les *Directives sur les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques* (CXG 75-2010). Les commentaires font référence aux difficultés d'application des orientations existantes aux nouvelles technologies de transformation et aux questions en suspens concernant des concepts tels que le transfert et la fonction technologique.

29. Une interprétation claire et cohérente des orientations sur les auxiliaires technologiques est importante pour favoriser une mise en œuvre harmonisée et éviter des divergences réglementaires inutiles. Comme les technologies de transformation des aliments continuent d'évoluer, des questions se posent quant à savoir si les orientations existantes restent suffisamment claires et complètes.

30. Sur la base des commentaires reçus, il est suggéré que le CCFA examine s'il serait utile de clarifier ou de réviser les orientations existantes sur les auxiliaires technologiques, y compris les enzymes, en tenant compte de l'expérience de mise en œuvre, des développements technologiques et des considérations relatives aux ressources.

V. Autres questions émergentes

31. Les commentaires ont mis en évidence les questions émergentes liées aux nouvelles sources alimentaires et aux nouveaux systèmes de production, tels que la fermentation de précision et les aliments cellulaires, et leurs implications potentielles pour les additifs alimentaires. Ces évolutions peuvent donner naissance à de nouveaux additifs alimentaires ou à de nouveaux modes d'utilisation, ce qui soulève des questions sur l'applicabilité des normes existantes, tout en reconnaissant que les principes et cadres existants du Codex continuent de s'appliquer.

32. Les avis divergent quant à l'opportunité d'entreprendre de nouveaux travaux spécifiques dans ce domaine. Certains commentaires soulignent l'importance de suivre l'évolution de la situation, tout en mettant en garde contre l'établissement prématuré de normes en l'absence de besoins clairement identifiés.

33. Sur la base des commentaires reçus, il est suggéré que le CCFA continue à suivre les questions émergentes liées aux nouvelles sources alimentaires et aux nouveaux systèmes de production, et n'envisage d'autres actions que si des besoins spécifiques liés aux additifs alimentaires sont clairement identifiés, soutenus par les membres, et dans le cadre du mandat du Comité.

VI. Examen des approches visant à identifier les travaux futurs

34. Un certain nombre de commentaires ont porté sur la question de savoir comment le CCFA pourrait identifier et hiérarchiser les travaux futurs. Cet égard, les membres et les observateurs ont souligné les principes généraux qui pourraient guider l'examen des travaux futurs, y compris la pertinence pour la protection de la santé des consommateurs et les pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, l'applicabilité mondiale, la cohérence avec le cadre de la NGAA, et la disponibilité d'avis scientifiques, en particulier du JECFA.

35. Dans le même temps, les commentaires n'ont pas indiqué un besoin clair d'établir un mécanisme ou un groupe de travail distinct ou spécialisé dans le but spécifique d'établir des priorités pour les travaux futurs. Les membres et les observateurs ont noté qu'une fois les domaines prioritaires des travaux futurs identifiés, plusieurs travaux concrets pourraient être lancés et progresser dans le cadre des procédures existantes du CCFA.

36. Dans ce contexte, il a été reconnu que les membres et les observateurs peuvent continuer à proposer de nouveaux travaux à tout moment, y compris par le biais de lettres circulaires ou dans le cadre de points pertinents de l'ordre du jour, pour examen par le Comité lorsque les ressources le permettent. Sur cette base, le CCFA pourrait souhaiter prendre note des principes de priorisation soulignés dans les commentaires reçus, tout en continuant à examiner les propositions de travaux futurs dans le cadre de ses procédures existantes, sans établir un groupe de travail distinct sur les mécanismes de priorisation.

PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

37. À la lumière des points de vue exprimés par les membres et les observateurs, et compte tenu des discussions décrites dans les sections précédentes, ainsi que des travaux en cours, de la charge de travail et des ressources disponibles, le CCFA lors de sa 56^e session est invité à entamer l'examen des recommandations et options suivantes, et à fournir des orientations sur la question de savoir s'il convient d'entreprendre des travaux supplémentaires et de quelle manière:

Recommandation 1: Entamer des travaux pour résoudre les problèmes de mise en œuvre du système de catégories alimentaires de la NGAA.

Compte tenu du rôle central du système de catégories alimentaires dans la NGAA et des difficultés de mise en œuvre récurrentes signalées par les membres, le CCFA pourrait envisager d'entamer des travaux dans ce domaine par le biais de l'une des trois options suivantes:

- **Option 1:** Établir un groupe de travail spécialisé pour entreprendre un examen complet du système de catégories d'aliments de la NGAA.
- **Option 2:** créer un groupe de travail chargé de procéder à un examen ciblé de catégories d'aliments spécifiques qui présentent des difficultés de mise en œuvre bien documentées.
- **Option 3:** demander aux membres et aux observateurs de soumettre des exemples concrets de catégories d'aliments problématiques en tant qu'étape préliminaire, avant de décider de l'établissement et du champ d'application d'un groupe de travail.

Recommandation 2: Améliorer la clarté et la cohérence des notes associées aux dispositions de la NGAA.

Le CCFA pourrait envisager d'établir un groupe de travail ou de confier cette tâche au GTE de la NGAA afin d'entreprendre un examen systématique des notes associées aux dispositions de la NGAA, en vue d'améliorer la clarté, la cohérence et la facilité d'utilisation.

Recommandation 3: Examiner les prochaines étapes concernant les additifs alimentaires secondaires et les auxiliaires technologiques.

Reconnaissant que les défis pratiques et réglementaires liés aux additifs alimentaires secondaires et aux auxiliaires technologiques, y compris les enzymes, continuent d'être signalés, mais que les avis divergent quant à l'opportunité de poursuivre les travaux, le CCFA souhaitera peut-être envisager les deux options suivantes :

- **Option 1:** Demander aux membres et aux observateurs de soumettre des informations sur les définitions nationales, les approches réglementaires et les problèmes de mise en œuvre liés aux additifs alimentaires secondaires et aux auxiliaires technologiques. Sur la base des informations recueillies, le CCFA examinera si des orientations ou des éclaircissements supplémentaires de la part du Codex sont justifiés.
- **Option 2:** reporter les travaux dans ce domaine jusqu'à ce que les ressources le permettent, tout en gardant la question à l'étude.